

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 MARS 2016

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. Métropole NCA : modification des statuts

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider la modification de l'article 5 des statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur relative au transfert de son siège en mairie principale de Nice au 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice Cédex 4.

II - FINANCES

1. Compte administratif 2015

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2015 qui se décompose de la manière suivante :

| | |
|------------------------------|----------------|
| - Excédent de fonctionnement | 1 784 107,97 € |
| - Déficit d'investissement | 703 293,34 € |

Soit un excédent global général 1 080 814,63 €

2. Affectation du résultat 2015

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :
 - au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé 703 293,34 €
 - au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté 1 080 814,63 €
- d'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2015 dont l'excédent global de clôture s'élève à 1 080 814,63 € après affectation des résultats.

3. Compte de gestion 2015

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes, ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives,
- de déclarer que le compte de gestion 2015, dressé par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.
- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par Mesdames BONNAUD, Receveur et Trésorière de Levens.

4. Budget primitif 2016

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2016 qui se décompose de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------------|--------------------|
| - dépenses | 4 752 553,00 euros |
| - recettes | 4 752 553,00 euros |
| - excédent reporté de 2015 | 1 080 814,63 euros |

Section d'investissement :

| | |
|--|--------------------|
| En dépenses | 3 305 996,06 euros |
| - Propositions nouvelles | 1 105 301,00 euros |
| - Restes à réaliser | 1 497 398,72 euros |
| - Déficit reporté de 2015 | 703 293,34 euros |
| En recettes | 3 387 988,72 euros |
| - Propositions nouvelles | 1 808 594,34 euros |
| - Restes à réaliser | 1 579 394,38 euros |
| Excédent prévisionnel d'investissement de 2016 | 81 992,66 euros |
| Excédent prévisionnel 2016 de clôture | 1 162 807,29 euros |

5. Détermination du taux des taxes : taxe d'habitation, Foncier Bâti et Non Bâti

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc d'appliquer ceux votés en 2015 soit :

- taxe d'habitation 12,25%
- foncier bâti 11,96%
- foncier non bâti 18,08%

6. Annexes budgétaires :

a/ aide financière aux classes transplantées

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de conserver les mêmes aides financières aux classes transplantées que les années précédentes soit :

- 8,50 euros par jour et par élève, pour les établissements publics et privés
- et 3,54 euros par jour et par élève, pour les séjours linguistiques

sur la base d'une classe par école et en fonction du nombre réel d'élèves dans la classe, pour un séjour de 5 à 8 jours maximum.

b/ souscription abonnements et journaux

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de renouveler les abonnements à plusieurs journaux et revues pour l'année 2016, pour un montant total de 8 500 euros.

c/ fêtes et cérémonies

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'inscrire un montant de 39 000 euros pour l'ensemble des manifestations pour l'année 2016.

III - ANIMATION DU TERRITOIRE

1. Service restauration scolaire : modification du règlement intérieur

Où l'exposé de Monsieur CARLETTO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de modifier le règlement intérieur du service de restauration scolaire à compter de la rentrée 2016/2017, de la manière suivante en ce qui concerne l'envoi des factures et le règlement de celles-ci :

Les factures pourront au choix du parent lors de l'inscription, soit être expédiées par courrier, soit consultées via le portail famille.

Elles seront éditées au début de mois, pour le mois en cours et payables au plus tard le 15 du mois.

Les régularisations d'absence durant le mois en cours, sur production des justificatifs nécessaires, seront déduites par l'administration le mois suivant.

Un exemplaire du règlement intérieur ainsi modifié est annexé au procès-verbal de la séance.

IV - URBANISME / ENVIRONNEMENT

1. Carrières de Saint-André de la Roche – renouvellement de la concession : information

a/ renouvellement 2017 – 2021

b/ prorogation 2021 – 2023

V – TRAVAUX / MARCHES

1. Fourniture de petits matériels et de produits d'entretien – Constitution d'un groupement de commandes.

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune, le SIVOM Val de Banquière, le SIVOM de l'Abadie et toutes les communes membres du SIVOM Val de Banquière qui le souhaiteront, selon le modèle qui sera annexé au procès-verbal de la séance..

2. Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de service pour l'enlèvement de véhicules en stationnement illicite.

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SIVOM Val de Banquière une convention de groupement de commandes, telle que proposée en annexe, destinée à permettre la consultation des entreprises et la passation d'un marché pour l'enlèvement des véhicules en stationnement illicite ou abusif sur leur territoire communal après réalisation des procédures réglementaires.

3. Campagne 2016 pour la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé – demandes de subventions.

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le principe des travaux de mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé (campagne 2016) et le montant de l'enveloppe budgétaire qui leur est affectée à 76 800€ TTC

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès des organismes et collectivités partenaires et notamment auprès de l'Etat au titre du Soutien aux Investissements Publics Locaux (SIPL)

4. Réaménagement de la crèche de Saint-André de la Roche – demande de subvention.

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le principe des travaux de réaménagement de la crèche et de confirmer le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIVOM Val de Banquière ;

- le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 700 000€ TTC (pour des travaux estimés à 583 333,33€ HT);

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès des organismes et collectivités partenaires et notamment auprès de l'Etat au titre du Soutien aux Investissements Publics Locaux (SIPL)

LE MAIRE,



H. COLOMAS